

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 14 avril 2025, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 8 avril 2025

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Pauline GRANGER, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Maryse PARRAT, Marcel PAULET, Elisabeth MOULIN, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Maria BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Patrice PEYRARD, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY représenté par Bernard BOURGIE, Caroline MONCHANIN par Stéphanie CUSSONNET, Sébastien DIONET par Marcel PAULET, Laura GRIMA par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE,

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 23
	Excusés représentés : 6	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mme Pauline GRANGER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2025_DEL_064

OBJET : Cession des parcelles AK 307 et AK 309 à l'OPAC 43 pour le projet de construction de logements seniors avec la société AESIO

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 8 avril 2024, le conseil municipal a donné son accord de principe pour la mise à disposition gratuite auprès de l'OPAC 43 des parties de parcelles AK 54 et AK 264 dans le cadre du projet de réalisation d'une opération de construction de logements sociaux inclusifs dans l'attente du bornage et de la cession des parties de parcelles concernées par le projet.

Vu le procès-verbal de bornage, le plan de division du 24/02/2025 et le document d'arpentage du 21/02/2025 constatant la création des parcelles AK 307 de 596 m² (issue de la parcelle AK 54) et AK 309 de 678 m² (issue de la parcelle AK 264) appartenant à la commune d'Aurec sur Loire,

Vu l'avis des domaines en date du 04 mars 2024 prolongé pour une durée de 12 mois à compter du 10/04/2025,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 29 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, approuve la cession des parcelles AK 307 d'une surface de 596 m² et AK 309 d'une surface de 678 m² à l'OPAC 43 à l'euro symbolique pour la bonne exécution de leur opération de construction de logements sociaux inclusifs et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout document y afférent.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire
Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 17 AVR. 2025